

MAIRIE DE



BAYON

54290

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 14

Absents : 0

Excusés : 0

Nombre de suffrages
exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation

03/09/2020

Date d'affichage

11/09/2020

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente
délibération, qui a été
transmise en Sous-Préfecture
et publiée le :

11/09/2020



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/09/2020

L'an deux mille vingt, le neuf septembre à 20h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Etaient présents : Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE Audrey, M. ROUY Christophe, Mme PETAT COLLE Annick, M. LAMOISE Régis, Mme COINTEAUX Chantal, M. DECLERQ Ludovic, Mme FRANCOIS Vanessa.

Etai(ent) excusé(s) : Mme RAUMEL Karine donne pouvoir à Mme PETAT COLLE Annick
Mme LURION Eve-Hélène

Etai(ent) absent(s) : /

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme PETAT COLLE

Désignation de six délégués au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Délibération n°2020 - 46

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Considérant qu'il convient de désigner six délégués titulaires de la commune auprès du CCAS pour agrandir le Conseil d'Administration du CCAS ;
Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin de liste secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel des suffrages, à l'élection des délégués ;

Désignation des six Délégués Titulaires

Proposition de l'équipe : M. Fabrice DELIEGE, Mme Audrey VAUNE, Mme Annick PETAT COLLE, Mme Karine RAUMEL, Mme COINTEAUX Chantal, Mme DELORME Sylvie

Premier tour de scrutin de liste

Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

6 Délégués Titulaires

- M. Fabrice DELIEGE : 15 voix (quinze)
- Mme Audrey VAUNE : 15 voix (quinze)
- Mme Annick PETAT COLLE : 15 voix (quinze)
- Mme Karine RAUMEL : 15 voix (quinze)
- Mme COINTEAUX Chantal : 15 voix (quinze)
- Mme DELORME Sylvie : 15 voix (quinze)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Bayon,

Le Maire

